

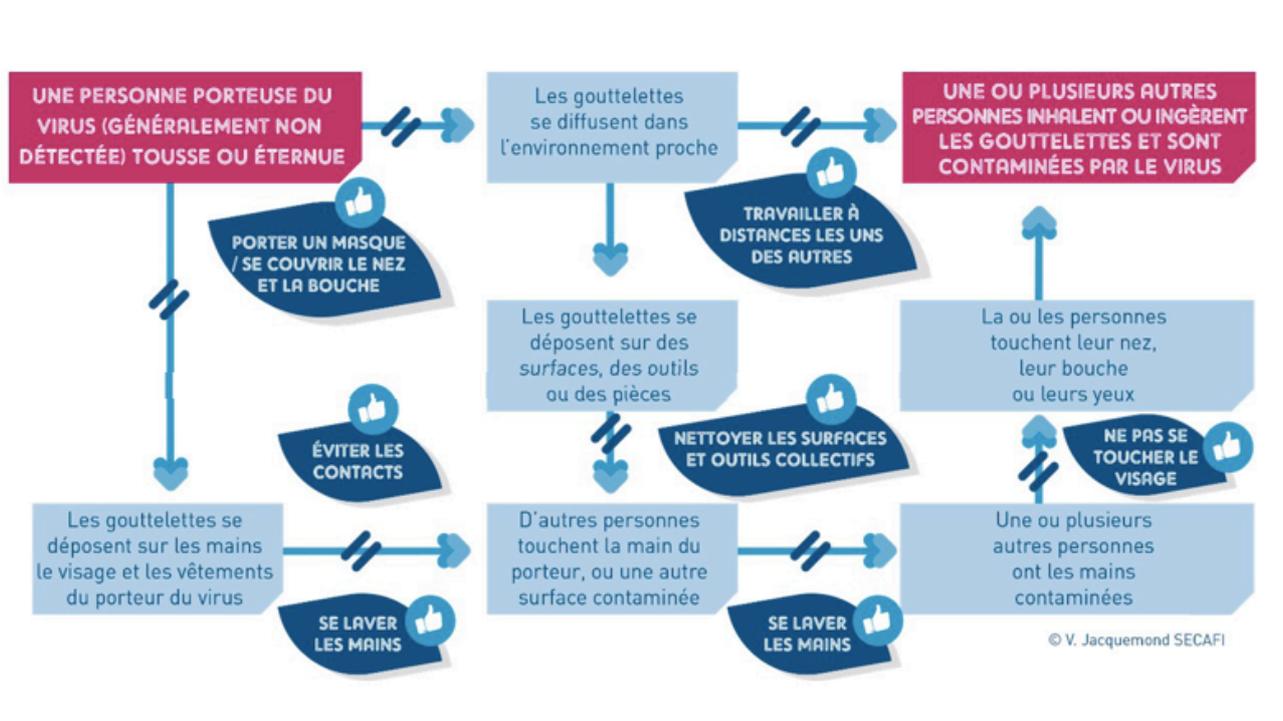
PROCEDURE

Prévention du risque infectieux lié au COVID 19 lors de la soirée de soutien au Festival de jazz Samedi 26 septembre 2020

La procédure a été rédigée par l'équipe référente COVID 19 de l'association CLAP qui organise le festival « Jazz en Comminges ». Ce document a pour objectif de préciser les mesures à mettre en oeuvre par les organisateurs de festivals afin d'accompagner leur organisation et de permettre l'accueil du public. Elle a été élaborée en application de la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire. Elle est mise à jour des modifications réglementaires des 17, 27, 30 juillet, 13 et du 28 août 2020.

Les gestes barrières : Rappel

Ces gestes barrières restent le meilleur remède contre la propagation du COVID-19.



Accès aux abords du Parc des Expositions

Pour les spectateurs, l'accès aux abords du parc des expositions se fera par la première entrée pour le public et par la deuxième entrée pour les artistes et

les partenaires. **Une signalétique claire et la présence de bénévoles** permettront d'orienter les spectateurs vers le bon accès.

La signalétique aux abords du parc expo rappellera les mesures barrières. Un marquage au sol est prévu devant les portes d'entrées du parc expo et le point billetterie pour visualiser la distanciation physique à maintenir.

Contrôle des billets

Le contrôle des billets se fait via scan. Il n'y a donc pas de contact physique avec le billet pour le bénévole en charge du contrôle et cette méthode permet de maintenir une distance physique avec le spectateur.

Pour rappel, les bénévoles en contact rapproché avec les spectateurs portent masques ou visières.

Précautions à prendre

Le port du masque sera obligatoire tout le temps du concert. Ces mesures visant à garantir le port obligatoire du masque seront affichées sur site et diffusées sur le site du festival.

Lavage et désinfection des mains

Des points d'eau, de savon ou de gel hydroalcoolique pour l'hygiène des mains, **à l'entrée, à la sortie et aux principaux points de passage** seront mis à disposition.

Circulation à l'intérieur de la salle et placement

L'entrée dans la salle se fera à partir de 20h pour un début de concert à 21h. Cela permet de gérer le flux d'arrivée des spectateurs dans le temps.

Pour séparer le flux de spectateurs, **trois accès à la salle sont prévus.**

Un pour les partenaires et deux pour le public

A l'intérieur de la salle, le placement se fera obligatoirement accompagné par des bénévoles. Un sens de circulation est mis en place pour rejoindre chaque zone. Le bénévole vient chercher à la porte d'accès de la salle, le spectateur et l'accompagne jusqu'à sa chaise. Cela permet de remplir chaque zone au fur et à mesure et d'éviter des circulations inutiles parmi le public.

Distanciation physique :

L'article 45 oblige à une configuration assise et à une distance d'un siège entre une personne et un groupe de moins de 10 personnes ayant réservé ensemble.

Toute personne ne portant pas son masque à l'intérieur de la salle pendant qu'elle circule peut se voir contrainte de sortir de la salle.

Les sanitaires publics sont accessibles dans la salle. Un système de file d'attente est mis en place, avec affichage de consignes, afin que les spectateurs ne se croisent pas dans les toilettes et ne se regroupent pas en attendant que des toilettes se libèrent.

Sortie à l'issue du concert

A la fin du concert, les spectateurs sont invités à quitter la salle par deux portes différentes de celles de l'entrée

Un protocole de sortie est mis en place et encadré par les bénévoles afin d'éviter que l'ensemble du public ne se lève et quitte la salle en même temps.

Les spectateurs quitteront la salle rang par rang.

Ces mesures seront annoncées avant le concert.

Cette procédure fait partie intégrante des règles à respecter par le spectateur lors de sa venue à un concert. Elle sera affichée aux entrées et à l'intérieur de la salle de concert.

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET BONNE SOIRÉE